

MAIRIE
DE
LEBETAIN
90100

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LEBETAIN régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de LEBETAIN, sous la Présidence de DUPREZ Jean-Jacques, Maire de Lebetain.

PRESENTS : AURIOU Jean-Pierre, CLAUDE Pascal, DEMOUGE Cyrille, DUPREZ Jean-Jacques, MARQUIS Serge, NIEDERHOFFER Guy, PATAONER Agnès, PERROT Jocelyne, STOUFF Roland, TORRENT CINCA Bibiana.

ABSENTS EXCUSES : GIGON Florence

Date de convocation : 28 Février 2023

Membres en exercice : 11

Date d'affichage : 28 Février 2023

Membres présents : 10

Membres votants : 10

Pouvoirs : /

Ordre du jour :

1. Approbation CR du 07.02.2023
2. Débat d'orientation budgétaire
3. Police Intercommunale Urbanisme
4. Taux Imposition
5. Bilan CCAS
6. Convention Périscolaire
7. Divers

1.Approbation CR du 07.02.2023

Le compte rendu du 07.02.2023 du conseil municipal est approuvé.

2.Débat d'orientation budgétaire

Le porte feuille de la mairie est bas. Le budget est en cours.

Il se pose la question d'augmenter de deux points la taxe foncière bâti (de 25.25 à 27.25) ; ce qui reviendrait pour une année et chaque foyer, une augmentation de 35€.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour cette augmentation.

3.Police Intercommunale Urbanisme

Le service de la Police Municipale Intercommunale a commissionné deux agents de police, dans le cadre de constatations en urbanisme. Les agents DUJANCOURT Lionel et TOTH Alexandre ont été investis de cette mission sur certaines communes.

Une proposition d'y ajouter un troisième agent de police ; à savoir Mr YAHIAOUI Médhi.

Le conseil municipal donne son accord pour ce troisième agent et à l'habilitation à procéder des constats dans ce domaine.

4. Taux Imposition

Contenu des résultats financiers de la commune, il est nécessaire d'augmenter les taux d'imposition.

5. Bilan CCAS

Toutes les dépenses de l'année (gerbes de fleurs, Noël des enfants, repas des anciens, vœux du mairie, ect ...) ont un coût de revient d'environ 4 829.00 €.

6. Convention périscolaire

La convention est renouvelée dans les mêmes conditions pour une durée d'un an, du 01.09.2022 au 31.08.2023.

Le conseil municipal donne son accord pour le renouvellement de ce contrat et autorise le maire à signer tout acte administratif, juridique et financier pour ce dossier.

7. Divers

- ⇒ Création d'une délibération pour le budget.
- ⇒ RPI : 2 réunions ont eu lieu suite à des problèmes disciplinaires de certains enfants.
- ⇒ Les 3 élus participent le mercredi 15 Mars à une visite d'une chaufferie bois à Roppe.
- ⇒ Cyril DEMOUGE a relancé le chargé d'affaires d'EDF pour l'obtention de 5 poteaux bétons minimum pour le plateau sportif.
- ⇒ Mariage de Mme TRETTEL et Mr GERBER le samedi 18 Mars 2023.
- ⇒ Bibiana TORRENT CINCA signale un poteau plié au niveau de la Rue de Saint Dizier / Rue de la Queue aux Loups, ainsi qu'une panne d'un lampadaire Rue de Saint Dizier.

***Prochain conseil municipal : le 11.04.2023 à 20h
Réunion préparatoire : le 04.04.2023 à 20h***

*Monsieur le Maire,
Jean-Jacques DUPREZ*